

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 23/06/2022

Date d'affichage : 06/07/2022

L'an **deux mil vingt deux, le trente juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

### **OBJET : Défense incendie : convention de mise à disposition d'un terrain pour implantation d'une réserve incendie**

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du déploiement de la sécurité incendie sur le territoire de la commune, l'installation d'une poche enterrée a été mise au programme des réalisations pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé qu'un terrain de la communauté de communes soit mis gratuitement à disposition de la commune pour l'implantation de cette réserve artificielle de 30 m3. Le terrain se situe rue du Battoir.

Monsieur le Maire présente la convention qui doit être signée entre la commune et le Président de la communauté de communes propriétaire du terrain afin de définir les conditions de mise à disposition. Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré (à 19 VOIX POUR) :**

- autorise l'implantation d'une poche incendie sur le terrain concerné.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain de la CCLPA à la commune et tous documents afférents.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 06/07/2022

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

